

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 28 septembre 2022

La semaine de la démocratie scolaire

Edition 2022 – Lundi 3 au samedi 8 octobre

Un temps fort pour les élèves et les parents : une semaine pour organiser les élections des délégués, représentants des élèves et des représentants des parents d'élèves.

Etre élu c'est :

- ✓ Développer le sentiment d'appartenance à la communauté éducative
- ✓ Encourager l'engagement au sein de l'École
- ✓ Favoriser la qualité du climat scolaire
- ✓ Ouvrir le dialogue
- ✓ Favoriser l'esprit démocratique
- ✓ Encourager une plus grande implication des parents

Etre représentant des élèves :

Le conseil de la vie collégienne – CVC

Le CVC est une instance d'échanges et de dialogue entre collégiens et membres de la communauté éducative. Il est un lieu d'expression qui favorise l'implication des élèves dans la vie de leur collège.

Les CVC permettent aux élèves de devenir acteurs de leurs choix, de participer à la vie sociale de l'établissement, et de construire une identité de groupe représentant l'ensemble de l'établissement. Cette démarche contribue à l'appropriation du socle commun et à la mise en œuvre du parcours citoyen.

Les représentants des élèves peuvent être des élèves élus, désignés ou tirés au sort parmi les élèves volontaires.

Contact presse

**Rectorat de l'académie de Lille
Service communication**

Le conseil de la vie lycéenne – CVL

Le CVL rassemble des représentants des lycéens, des personnels et des parents d'élèves. C'est un lieu privilégié d'échanges entre lycéens et adultes où les délégués expriment les idées, les attentes et les préoccupations de tous les élèves.

Le CVL est une instance où les lycéens sont associés aux décisions de leur établissement scolaire. Il est compétent pour débattre des questions sur le travail scolaire et les conditions de vie des élèves dans les lycées.

Afin de permettre aux représentants lycéens d'exercer pleinement leur mandat d'élu, une formation spécifique en inter-CVL (droits, devoirs, conduite de réunion, élaboration de projets et financements, rédaction de compte-rendu, etc.) est assurée au niveau académique ou départemental, sous la responsabilité du délégué académique à la vie lycéenne (DAVL).

Le conseil académique et national de la vie lycéenne - CAVL, CNVL

Le CAVL et le CNVL sont des instances où les lycéens sont représentés. Ils sont associés aux décisions prises par le rectorat et le ministère de l'Éducation nationale sur le travail scolaire et la vie scolaire dans les lycées.

Les autres formes d'engagement pour les collégiens et les lycéens :

- ✓ délégué de classe ;
- ✓ membre du foyer socio-éducatif ou de la maison des lycéens ;
- ✓ éco-délégué* ;
- ✓ ambassadeur « lutte contre le harcèlement scolaire » ;
- ✓ ambassadeur « école promotrice de santé » ;
- ✓ journaliste pour un média scolaire (journal papier ou web radio) ;
- ✓ jeunes arbitre, jeune coach, jeune reporter, jeune secouriste, jeune organisateur ;
jeune responsable, vice-président de l'association sportive du collège ou du lycée ;
- ✓ tuteur ou mentor ;
- ✓ cadet de la République, cadet de la sécurité civile etc.

*Depuis septembre 2021, l'élection des éco-délégués est obligatoire pour chaque classe.

Etre représentant des parents d'élèves :

Le conseil d'école et le conseil d'administration sont des instances dans lesquelles les représentants des parents d'élèves peuvent s'impliquer dans la vie de l'établissement d'enseignement scolaire en lien avec les autres membres de la communauté éducative.

Il est essentiel de rendre effectif les droits des parents d'élèves et d'encourager leur participation autant que possible à la vie et au fonctionnement de l'établissement scolaire pour développer le sentiment d'appartenance à la communauté éducative.

Les élections des représentants des parents d'élèves se tiendront le 7 ou le 8 octobre 2022.